



ARRÊTÉ N° 143/2020 PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le

Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande formulée le 7 décembre 2020 par l'entreprise EUROVIA Zone Industrielle Est 67160 WISSEMBOURG,
- Vu les travaux d'assainissement et de pose d'enrobé au devant de la propriété N° 9 de la rue Mühlfeld à Olwisheim du 10 décembre 2020 au 16 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'assainissement et de pose d'enrobé rue Mühlfeld à Olwisheim du 10 décembre 2020 au 16 décembre 2020, la circulation est interdite sur une partie de la rue Mühlfeld, à partir de l'intersection avec l'impasse Mülbach jusqu'à l'intersection avec la rue des Noyers

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA

Article 3 : Les signalisations et les balisages du chantier seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise EUROVIA

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame Valérie CLAVEL, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Monsieur Eric JEUCH, SDEA ville de Brumath
- Madame Andrée FRITSCH, SDEA
- Monsieur Jean BECKER, SDEA
- Monsieur Farid KADDOUR, CAH
- Monsieur Christophe BOSSERT, EUROVIA
- Monsieur Luc FISCHER, EVAC-EAU
- La société ACE BTP
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Aux riverains concernés
- Pour affichage



Fait à Olwisheim, le 7 décembre 2020

Le Maire, Alain RHEIN